



Clauses de non-concurrence

Par **angelica**, le **02/08/2009** à **22:15**

Bonjour,

je suis en CDI dans une SSII, et depuis 4 semaines je suis sur une mission chez le client. Le contrat avec ce client en question est d'une durée de 5 semaines environ et justement la société cherche à embaucher quelqu'un pour le poste que j'occupe temporairement. Est-ce qu'il y aurait un moyen que je postule pour ce poste sachant que dans mon contrat, j'ai une clause disant:

"Après résiliation du présent contrat, pour quelle que cause que ce soit, le salarié s'engage formellement, sauf accord écrit de la part de la Direction Générale, à ne pas travailler directement ou indirectement pour une entreprise pour le compte de laquelle il serait intervenu dans le cadre d'une prestation qui lui aurait été confiée et ce pendant une période de douze mois."

Merci d'avance

Par **Cornil**, le **07/08/2009** à **19:58**

Déjà répondu à cette question identique en ce qui me concerne, sur un autre forum, néanmoins ami, me semble-t-il.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima

d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)